

MAZARS

Association Français de soutien à
HUMAN RIGHTS WATCH

Rapport du commissaire aux comptes sur
Les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Association Française de soutien à
HUMAN RIGHTS WATCH

Siège social : 142 Rue Montmartre - 75002 PARIS

SIREN : 501 753 974

Association régie par la loi du 1^{er} juillet

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2019

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019			du 01/07/2017 au 30/06/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations Incorporelles			-	
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et développement			-	
Concessions, brevets et droits similaires	10,304	10,304	-	
Fonds commercial (1)			-	
Autres immobilisations incorporelles			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations Corporelles			-	
Terrains			-	
Constructions	96,732	50,268	46,464	45,179
Installations techniques, matériels			-	
Autres immobilisations corporelles	53,388	35,125	18,263	24,651
Immobilisations grevées de droits			-	
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations Financières (2)			-	
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Titres immob. de l'activité portefeuille			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts			-	
Autres immobilisations financières	58,306		58,306	19,894
TOTAL (I)	218,730	95,697	123,033	89,725
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	4,656		4,656	1,423
Autres	-		-	-
Valeurs mobilières de placement	17,550		17,550	37,200
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	451,970		451,970	258,856
Charges constatées d'avance (3)	10,000		10,000	59,673
TOTAL (III)	484,177		484,177	357,152
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	702,907	95,697	607,210	446,877
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

BILAN PASSIF		du 01/07/2018 au 30/06/2019	01/07/2017 au 30/06/2018
PASSIF			
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Report à nouveau		306,743	407,443
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		155,632	-
Autres fonds associatifs			
	TOTAL (I)	462,374	306,743
Comptes de liaison			
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
	TOTAL (IV)		
DETTES (1)			
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières divers (3)		2,372	2,372
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6,245	6,518
Dettes fiscales et sociales			
Recevables créditeurs		5,500	6,677
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		80,718	124,566
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		50,000	-
	TOTAL (V)	144,836	140,134
Ecart de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		607,210	446,877

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

COMPTE DE RÉSULTAT

	du 01/07/2018 au 30/06/2019	01/07/2017 au 30/06/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue (biens et services)	18,623	18,014
Autres produits (hors cotisations)	994,578	773,127
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1,013,201	791,141
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats et charges externes *	836,392	861,246
Impôts, taxes et versements assimilés	6,805	3,833
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15,141	14,645
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		12,386
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	858,338	892,110
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	154,863	100,968
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	861	268
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	861	268
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	-	
Différences négatives de change	93	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	93	-
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	769	268
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE		
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	1,014,062	791,409
TOTAL DES CHARGES	858,431	892,110
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	155,632	100,700

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS

Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
	TOTAL PRODUITS	
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
	TOTAL CHARGES	
	TOTAL	155,632 - 100,700

Redevances de crédit-bail mobilier

Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/09/2019. D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, CRC n°99-01 du 16 février 1999, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Instal agenc construction	10 ans
- Instal agenc mobilier divers	10 ans
- Matériel bureau informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des Dépenses affectées au projet depuis son démarrage ;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporise est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DEROGATIONS A UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTATION OU D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation ou d'évaluation significative ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. Début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	10,304	-
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.	86,695	-
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	Inst. générales, agencés & aménagés divers	14,569	-
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	38,819	-
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL		140,083	-
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			-	
TOTAL GENERAL			150,386	10,038

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brut des immob. Fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt post			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		10,304	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.		96,732	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	Inst. générales, agencés & aménagés divers		14,569	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		38,819	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			150,120	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			-	
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				-	
TOTAL GENERAL				160,424	

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	Frais d'établissement, développ. TOTAL				
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10,304.00			10,304
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	41,515.32	8,753		50,268
	Inst. techniques matériel et outil. industriels				
	Autres immob. corporelles				
	Inst. générales agencem. amén.				-
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq. mob.	28,737.00	6,388		35,125
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	70,252	15,141	-	85,393
	TOTAL GENERAL	80,556	15,141		95,697

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS				
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Amort. Fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Amort. Fiscal exceptionnel	
	Frais d'établissements TOTAL					
	A. Immob. incorpor. TOTAL					
Constr.	Terrains					
	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
	Inst. techn. mat. et outillage					
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
	TOTAL					
	Frais d'acquisition de titres de participations					
	TOTAL GÉNÉRAL					
	Total général non ventilé					
	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler					
	Primes de remboursement des obligations					

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	58,306		58,306
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.	4,656	4,656	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. Publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	-	-		
Charges constatées d'avance	10,000	10,000		
TOTAUX	72,962	14,656	58,306	
Renvois (1) (2)				
Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

a) Fonds associatifs

Les fonds associatifs ne font apparaître aucun changement sur l'exercice. L'association ne possède pas de fonds associatifs issus d'apport des membres.

b) Report à nouveau

Le report à nouveau, après affectation d'un résultat positif de 155 631.77€, devient créateur à 462 374.39€. Il faut noter que l'Assemblée générale a décidé que l'association devra toujours veiller à maintenir un minimum de trois (3) mois du budget de fonctionnement voté par l'assemblée générale dans ses réserves.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions ou les dons affectés par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisés en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

En l'espèce, une partie des dons collectés a été affectée à des projets spécifiques.

Il n'y a pas eu de fonds dédiés durant l'exercice fiscal allant du 01/07/2018 au 30/06/2019.

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE					
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
	etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
	Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2,372	2,372		
	Fournisseurs & comptes rattachés	6,245	6,245		
	Personnel & comptes rattachés	-			
	Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
	Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
	Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
	Groupe & associés (2)	80,718	80,718		
	Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5,500	5,500		
	Dette représentative des titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	50,000	50,000		
	TOTAUX	144,836	144,836		
Renvois (1) (2)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.				
	Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE COMPTABLE
ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019
(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER	
CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2,372
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,745
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	80,718
TOTAL DES CHARGES À PAYER	94,836

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Principe de provision :

Le PEI et PERCOI ne génèrent une charge pour l'association employeuse qu'à condition que les salariés versent un montant sur chacun de ces comptes d'épargne. En effet, dans ce cas, l'association verse un abondement équivalent à 3 fois le montant versé par chacun des salariés.

Une provision pour retraite est comptabilisée en dette vis-à-vis de HRW Inc. Le paiement de la dette est conditionné au versement des salariés qui sera abondé, sur plusieurs années.

SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

- **Information relatives à la rémunération des dirigeants :** Les deux plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.
- **L'association ne bénéficie pas d'aides non financières ou contributions volontaires** par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

ENGAGEMENTS DONNÉS

- Garantie bancaire à première demande :

Pour garantir l'exécution des loyers, charges et conditions du bail principal, l'Association française de soutien HUMAN RIGHTS WATCH fournira au bailleur, en sus du dépôt de garantie, une garantie bancaire à première demande de la banque BNP Paribas, avec renonciation au bénéfice de discussion, cautionnant le paiement de toutes sommes dues en vertu du bail à hauteur de 6 (six) mois de loyer hors taxes, hors charges, qui suivra la variation du loyer en fonction de l'application de la clause d'échelle mobile prévue au bail, soit pour un montant actuel de 37 200,00 € hors taxes (Trente-sept mille deux cents euros) . Cette garantie bancaire à première demande devra être établie pour la durée du bail, soit 9 ans à partir du 15/11/2011.

- Nantissement sur le compte de titres financiers :

En contrepartie de la garantie accordée, la banque BNP Paribas a demandé l'Association française de soutien HUMAN RIGHTS WATCH un nantissement sur les comptes de titres financiers dont la valeur de constitution s'élève à 38 047,00 €.

ENGAGEMENTS REÇUS

- La banque BNP Paribas s'engage irrévocablement et inconditionnellement à payer au bailleur dans la limite de la somme maximum de 38.047,00 euros (trente-sept mille deux cents euros), toutes sommes que le bailleur lui réclamera, sans pouvoir différer le paiement ou soulever de contestations pour quelle que cause ou motif que ce soit. Cet engagement est valable jusqu'au 15/06/2021.

- L'Association française de soutien HUMAN RIGHTS WATCH a reçu une caution au titre d'un contrat de sous-location du siège pour un montant de 2 372€.

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES		
MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5,500	5,500
TOTAL	5,500	5,500

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

Les effectifs mis à disposition		
	30/06/2019	30/06/2018
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres	5.60	5.60
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ASSO FRANCAISE DE SOUTIEN HRW
Comptes annuels au 30/06/2019

VENTILATION DES RESSOURCES			
PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Dons collectés	994,578		994,578
Sous location	18,623		18,623
Ressources	1,013,201	-	1,013,201

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.